

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX
DE LA COMMISSION DE GESTION 2017

ET

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION DE
GESTION 2017 SUR LES RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ AUX VŒUX ÉMIS

N° 5/6.18

Généralités

Vœu N° 1

Que la Municipalité considère comme objet prioritaire et stratégique tout ce qui a trait à la sécurité et dépose un rapport détaillé chaque année (par exemple dans le rapport de gestion) sur les mesures prises et les progrès accomplis dans ce domaine pour l'ensemble des dicastères.

Réponse de la Municipalité

Les questions de sécurité ont trait à plusieurs domaines comme les mesures de santé et sécurité au travail, la sécurité des chantiers, la prévention incendie ainsi que la sécurité des manifestations. L'analyse et la gestion des risques est du ressort de différents dicastères voire d'instances externes telles que la Police Région Morges en ce qui concerne la sécurité des manifestations. Un rapport faisant état de la situation actuelle à la Ville de Morges a été rédigé par le Dicastère administration, culture et relations extérieures. La nécessité de créer une fonction transversale d'ingénieur-e sécurité ou de travailler avec un mandataire externe a été évoquée et permettrait de répondre au vœu N°1 de la commission de gestion. Ceci ferait alors l'objet d'un préavis soumis au Conseil Communal. La Municipalité estime en effet que ce sujet est important.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Administration, culture et relations extérieures

Néant.

Finances et promotion économique

Vœu N° 2

Que la Municipalité s'assure que les nouveaux collaborateurs suivent la formation prévention incendie dans le courant de la législature.

Réponse de la Municipalité

La formation prévention incendie a été mise sur pied en février 2017, en collaboration avec le Centre d'Enseignement Permanent (CEP, au Mont-sur-Lausanne) et l'Etablissement cantonal d'Assurance incendie (ECA). Une série de dates ont été réservées tout au long de l'année et tous les collaborateurs/trices ont été convoqué-e-s pour suivre cette formation obligatoire, à la date leur convenant le mieux. Les personnes qui l'avaient déjà suivie dans les 5 dernières années en ont été exemptées en 2017.

Les personnes qui n'ont pas été en mesure de suivre cette formation (on évalue le nombre à 30), de même que les nouveaux/elles collaborateurs/trices, vont être convoqué-e-s en 2018, par les Ressources humaines.

La Municipalité accepte ce vœu et propose de le traiter dans le cadre de la sous-commission administration, culture et relations extérieures.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Sécurité, informatique et manifestations

Vœu N° 3

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour conserver un stand de tir à 300 mètres, 50 mètres et 25 mètres à Morges ou dans une commune limitrophe, et informe régulièrement le Conseil communal sur l'avancement des démarches.

Réponse de la Municipalité

Il sera répondu à ce vœu dans le cadre de la motion déposée le 2 mai 2018 par M. Steven Kubler, Conseiller communal.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 4

Que la Municipalité permette aux associations morgiennes à but non lucratif reconnues d'utilité publique de disposer, dans le cadre de leurs appels aux dons et soutiens, des listes d'adresses dont elles ont besoin.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte d'appliquer ce vœu sous réserve de l'application des articles 13 à 15 de la LPrD (loi sur la protection des données), par lesquels le demandeur est tenu de signer une déclaration par laquelle il s'engage :

1. à ne pas communiquer les renseignements qui ont été transmis à des tiers, ni à les utiliser à une autre fin que celle annoncée;
2. à accorder à toute personne l'objet de la transmission, l'accès aux données la concernant et le droit d'en connaître la provenance;
3. à transmettre incessamment à la Municipalité tout recours ou plainte qui lui parviendrait;
4. à procéder à toute modification ou suppression de données requise par la Municipalité;
5. à détruire les renseignements qui ont été transmis après utilisation.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Sports, bâtiments et environnement

Vœu N° 5

Que la Municipalité veuille à ce que les représentants du public à la Commission consultative d'exploitation de la patinoire n'aient aucun lien avec les clubs utilisant la patinoire.

Réponse de la Municipalité

Les membres de la Commission consultative d'exploitation de la patinoire ont été nommés pour la durée de la législature. Il en sera tenu compte pour la prochaine législature.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 6

Que la Municipalité accélère les aménagements de la zone d'accueil à l'Office de la population de manière à la rendre plus moderne et esthétique.

Réponse de la Municipalité

Conformément au vœu N° 4-2015, ce point est en cours de traitement.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 7

Que la Municipalité prenne sérieusement en main l'entretien du patrimoine bâti morgien et fournisse au Conseil communal la liste complète des bâtiments concernés, l'inventaire des travaux à effectuer, une estimation des coûts et un calendrier crédible de réalisation.

Réponse de la Municipalité

La réponse à ce vœu sera apportée via la réponse, qui est en cours, au postulat du groupe SPI "Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier ?"

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Infrastructures et gestion urbaine

Vœu N° 8

Que la Municipalité prenne les mesures pour améliorer la communication sur l'interdiction de nourrir les oiseaux du lac, qu'en particulier elle multiplie les vecteurs (panneaux explicatifs, articles dans *Reflets*, informations sur le site) et qu'elle veille à ce que les panneaux informatifs soient plus nombreux, plus clairs et disposés de façon plus visible aux différents points très fréquentés le long des rives du lac à Morges.

Réponse de la Municipalité

Des panneaux ont effectivement été mis en place au quai de la Baie de l'Église, ainsi qu'à l'Ouest du quai Lochmann, deux emplacements où une grande majorité des gens distribuent du pain aux animaux lacustres. De même une brève a déjà été publiée dans *Reflets*. Il sera étudié la possibilité d'étoffer la communication dans ce domaine, en particulier la pose de panneaux complémentaires.

La Municipalité accepte le vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Cohésion sociale et logement

Vœu N° 9

Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire afin que tous les bébés du CVE La Gracieuse puissent être évacués selon les normes en vigueur en cas d'incendie.

Réponse de la Municipalité

Lors de l'exercice, tous les bébés ont été évacués du bâtiment, même s'ils n'ont pas pu être dirigés vers le lieu de rassemblement. Le responsable de l'exercice a estimé que, même si les lits restent à l'extérieur du bâtiment, cette situation est suffisante. En outre, nous rappelons que le bâtiment est conforme aux normes en vigueur, qu'il a reçu un permis d'utilisation et que la Ville a l'autorisation de l'OAJE pour exploiter ce site et des contrôles sont effectués une fois par année par ce dernier. Dès lors, tant le bâtiment que la structure répondent aux exigences légales pour assurer la sécurité du site. Néanmoins, des solutions pour transporter les bébés de manière plus efficace seront étudiées pour améliorer la situation.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 10

Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire pour qu'un système d'alarme performant soit installé afin d'alerter simultanément tout le personnel et tous les enfants présents en cas d'incendie sur le site du CVE La Gracieuse.

Réponse de la Municipalité

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, nous précisons que, après avoir posé la question au mandataire, l'alarme ne fait effectivement pas partie des exigences de l'ECA. Néanmoins, suite au dernier exercice d'évacuation qui a eu lieu le 24 avril 2018 en présence de la Cheffe de service et au vu de la particularité du bâtiment, la Municipalité étudiera la possibilité de mettre une alarme sur ce site.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 11

Que la Municipalité mette ponctuellement et gratuitement à disposition une salle pour les réunions du Parlement des Jeunes et de la Jeunesse de Morges.

Réponse de la Municipalité

A ce stade, nous tenons à préciser que le Parlement des jeunes est une commission consultative de la Municipalité qui, à ce titre, a toujours bénéficié d'une salle pour ses réunions. Le Parlement des jeunes a, comme toute commission, accès aux salles, mais, bien entendu, cela implique que le délégué à la jeunesse soit présent.

Concernant la Jeunesse de Morges, cette toute nouvelle association peut, à ce stade, utiliser les locaux de la Maison des Associations qui lui sont mis gracieusement à disposition par la Municipalité. La contribution demandée pour l'utilisation d'une de ces salles est de CHF 10.00 par séance, avec un maximum de CHF 30.00 par an pour les membres de l'association. Il existe donc d'ores et déjà des solutions.

Néanmoins, tout en tenant compte de la volonté de la Municipalité d'utiliser les synergies possibles dans l'utilisation des salles, elle accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 12

Que la Municipalité analyse la problématique des repas à l'AREMS Beausobre, prenne les mesures nécessaires pour que le choix de deux menus soit effectivement offert à tous les élèves et informe le Conseil communal sur le résultat de ces mesures.

Réponse de la Municipalité

La cuisine de production étant située à Gland, les commandes sont effectuées à l'avance. Les deux menus sont commandés en fonction de l'estimation du personnel de cuisine conjointement avec la coordinatrice et directrice de l'AREMS. Les inscriptions étant fixes, nous avons la chance de connaître le nombre exact d'élèves secondaires venant manger chaque jour de la semaine à Beausobre et pouvons être au plus juste pour nos commandes. Les coûts et les déchets de nourriture sont donc gérés de manière optimale. Un menu à la cantine comprend : le buffet de salades en entrée, le plat principal (menu Tradition ou Fourchette Verte) et un dessert (fruit, laitage, cake, ...). Suite aux diverses remarques reçues concernant les quantités, nous avons mené une analyse plus fine qui démontre que sur les 17 derniers jours de cantine, 16 fois il restait suffisamment des deux menus à la fin du service et 1 fois il ne restait plus que l'un ou l'autre des menus. Il arrive donc que les derniers élèves de la colonne (pas plus d'une dizaine) ne bénéficient pas du menu de leur choix dans 1x/17 jours.

Par contre, les élèves arrivant après les 2 services, soit à 12h45, risquent de ne plus avoir suffisamment de nourriture. Dans ce cas, des solutions alternatives sont proposées. En outre, si un élève annonce à la coordinatrice qu'il arrive plus tard, un menu de son choix est mis de côté.

Nous affinons nos commandes au plus proche des goûts des élèves mais cela n'est pas une science exacte. Sans cuisine de production sur place, il y aura toujours une marge d'erreur dans les commandes et sur le choix des élèves sur place. Selon notre analyse, les élèves du secondaire peuvent tout de même pratiquement à chaque fois venir se servir une seconde fois (il y a souvent des restes car les quantités sont calculées généreusement par le restaurateur).

Nous tenons à préciser que bénéficier de 2 menus à choix pour la somme de CHF 9 reste une prestation particulièrement avantageuse et une réelle alternative au repas à la maison.

La Municipalité restera attentive à mettre en place des mesures qui acceptent une gestion de la cantine encore plus satisfaisante par le projet à l'étude sur le site de Beausobre qui prévoit une cuisine de production sur place. Nous relevons que sur les autres sites, un seul menu au même tarif est proposé, ce qui ne génère pas de réclamation.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Urbanisme, construction et mobilité

Néant.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission de gestion est favorable au classement des neuf vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures
 - N° 12 - 2010
 - N° 17 - 2011
 - N° 1 - 2016
 - N° 2 - 2016
- Finances et promotion économique
 - –
- Sécurité, informatique et manifestations
 - N° 7 - 2016
- Sports, bâtiments et environnement
 - –
- Infrastructures et gestion urbaine
 - N° 18 - 2016
- Service cohésion sociale et logement
 - N° 15 - 2015
 - N° 19 - 2016
- Urbanisme, constructions et mobilité
 - N° 21 - 2016

La Commission de gestion s'oppose au classement des onze vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures
 - N° 3 - 2016
- Finances et promotion économique
 - –
- Sécurité, informatique et manifestations
 - N° 5 - 2012
- Sports, bâtiments et environnement
 - N° 26 - 2010
 - N° 2 - 2012
 - N° 20 - 2012
- Infrastructures et gestion urbaine
 - N° 11 - 2012
 - N° 15 - 2016
 - N° 16 - 2016
- Service cohésion sociale et logement
 - N° 14 - 2015
 - N° 16 - 2015
- Urbanisme, constructions et mobilité
 - N° 20 - 2016

Vœux dont le classement n'est pas proposé par la Municipalité

La Commission de gestion propose le classement du vœu suivant :

- Administration, culture et relations extérieures
 - –
- Finances et promotion économique
 - –
- Sécurité, informatique et manifestations
 - –
- Sports, bâtiments et environnement
 - –
- Infrastructures et gestion urbaine
 - –
- Service cohésion sociale et logement
 - –
- Urbanisme, constructions et mobilité
 - N° 3 - 2010

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 mai 2018.

Au nom de la Municipalité
le syndic le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

Adopté par la Commission de gestion dans sa séance du 31 mai 2018.

Pour la Commission de gestion
Le président

Pierre Marc Burnand

Envoyé au Conseil communal le 8 juin 2018.